

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME INDIGO ASSOCIATIONS

Date d'entrée en vigueur : 02 Avril 2019

Indigo est une société par actions simplifiée, au capital de 11 332,82 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 843 148 800, dont le siège social est sis 14B rue de Sèvre, 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après, « **Indigo** »).

## Contact :

Pour tout problème concernant l'utilisation de la Plateforme Indigo Associations ou son fonctionnement l'Utilisateur peut contacter Indigo à l'adresse e-mail suivante : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world) ou par téléphone au 09 72 31 55 86.

## ARTICLE 1 – Définitions

### **Application Indigo**

désigne l'application mobile Indigo déclinée sous les systèmes d'exploitation Android et iOS, sur laquelle sont visibles les Collectes et les Evénements Associatifs organisés par les Associations et auxquels les Utilisateurs de l'Application Indigo peuvent participer s'ils le souhaitent. Pour consulter les conditions générales de l'Application Indigo veuillez suivre [ce lien](#).

### **Association**

désigne de manière générique toute association valablement inscrite sur la Plateforme Indigo Associations. Pour être en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de la Plateforme, l'Association doit créer un Compte. Elle doit auparavant vérifier si elle est éligible (voir les conditions d'inscription prévues à l'Article 6 des CGU : *Accès au contenu de la Plateforme Indigo Associations*).

### **Chat**

désigne un service de messagerie instantanée mis à la disposition des Associations et des Utilisateurs de l'Application Indigo. Le Chat a pour vocation de simplifier les échanges entre les Associations et les Utilisateurs et de les aider à planifier leurs rencontres.

### **Collecte**

désigne une collecte de biens créée par une Association sur la Plateforme Indigo Associations et publiée sur la Plateforme Indigo auquel les Utilisateurs peuvent participer en tant que bénévole de l'Association qui l'organise.

### **Compte**

désigne l'ensemble des données relatives à l'Association, notamment l'identifiant permettant l'accès aux services de la Plateforme Indigo Associations, mais également les images mises en ligne par l'Association ainsi que l'historique des Collectes et Evénements Associatifs qu'elle a publiés sur la Plateforme. Le Compte d'une Association est public, à l'exception des informations personnelles de l'Association. Il est donc accessible aux autres Associations et aux Utilisateurs de l'Application Indigo.

### **CGU ou Conditions Générales d'Utilisation**

désigne les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme Indigo Associations.

### **Événement Associatif**

désigne un événement créé par une Association sur la Plateforme Indigo Associations et publié sur l'Application Indigo auquel les Utilisateurs peuvent participer en tant que bénévole de l'Association qui l'organise.

### **GoodVibes**

désigne le coefficient qui attribue un bonus ou un malus à chaque Utilisateur en fonction de ses interactions sur l'Application Indigo. Il est affiché sous la forme d'un pourcentage, fluctuant selon les actions de l'Utilisateur. Chaque coefficient GoodVibes est lié à un compte d'Utilisateur. Il fonctionne selon le principe suivant : plus le coefficient est élevé, plus la valeur en Digos d'accès à un objet ou à un service se réduit pour l'Utilisateur. Inversement, plus le coefficient Goodvibes d'un Utilisateur est faible, plus la valeur en Digos d'accès à un objet ou à un service augmente pour lui. Si la formule donne un résultat, elle ne fixe en aucun cas la répartition du bonus et du malus, ou la quantité de Digo disponible. Cette fixation reviendra à Indigo.. Le coefficient GoodVibes prend en compte quatre critères qui permettent de l'augmenter :

- le nombre de coups de main consacrées par un Utilisateur à des Evénements Associatifs ;
- le nombre d'objets et de services donnés à d'autres Utilisateurs sans Digo en contrepartie ;
- le nombre de personnes différentes avec lesquelles échange un Utilisateur ; et
- la note moyenne obtenue par l'Utilisateur au fil de ses échanges avec la communauté.

### **Identifiants**

désigne les informations suivantes : raison sociale, pseudo, et mot de passe, numéro SIRET, logo de profil, pays, ville et adresse de l'Association, lui permettant de créer un Compte pour accéder à la Plateforme. Pour créer un Compte, une Association doit identifier le contact du responsable de l'association (nom, prénom, mail numéro de téléphone) et peut également se servir de sa page Facebook. Certaines informations du profil du responsable de l'Association (nom, prénom, email, numéro de téléphone...) sont alors communiquées à Indigo pour que le Compte Indigo du responsable soit synchronisé avec son compte Facebook.

### **Plateforme ou Plateforme Indigo Associations**

désigne la plateforme web réservée et accessible aux seules Associations. La Plateforme Indigo Associations permet aux Associations de créer et d'organiser des Collectes et Evénements Associatifs, publiés et visibles par les Utilisateurs sur l'Application Indigo. Les Utilisateurs peuvent y participer s'ils le souhaitent. Les Utilisateurs sont « rémunérés » par l'attribution de GoodVibes au titre des biens/services fournis aux Associations.

### **Utilisateur**

désigne toute personne ayant installé et utilisant l'Application Indigo, de manière régulière ou occasionnelle.

## **ARTICLE 2 – Présentation générale de la Plateforme Indigo Associations**

Le but premier d'Indigo est de promouvoir l'entraide sociale au quotidien, grâce à la Plateforme Indigo Associations et à l'Application Indigo.

La Plateforme Indigo Associations est une plateforme web réservée aux Associations qui leur permet de recruter des bénévoles parmi les Utilisateurs de l'Application Indigo souhaitant participer aux Collectes et aux Evénements Associatifs.

A cette fin, la Plateforme offre différentes fonctionnalités (voir Article 7 des CGU).

**La participation aux Collectes et Evénements est effectuée à titre amateur, et en aucun cas à titre professionnel.**

L'Utilisateur qui agit à titre professionnel alors qu'il se présente comme un consommateur ou un non professionnel se rend coupable du délit de pratiques commerciales trompeuses puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros (articles L. 121-4 22° et L. 132-2 du code de la consommation).

Les Utilisateurs ayant participé à une Collecte ou à un Evénement Associatif créé par une Association sont « récompensés » par l'attribution de GoodVibes.

La Plateforme Indigo Associations permet aux Associations d'être mises en relation avec des Utilisateurs bénévoles. Elle permet aux Utilisateurs d'offrir leur biens/services aux Associations, sans rétribution d'argent et à titre non professionnel. Aucun service ayant trait aux professions réglementées ne pourra être proposé par les Utilisateurs. Il est rappelé qu'en vertu de l'article 433-17 du code pénal, l'exercice illégale d'une profession réglementée (médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte...) est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

### **ARTICLE 3 – Acceptation et opposabilité des Conditions Générales d’Utilisation (« CGU »)**

Les CGU ont pour objet de préciser les conditions et règles qui régissent l’utilisation de la Plateforme. Les Associations s’obligent au respect des CGU. Celles-ci sont portées à la connaissance des Associations pour acceptation au moment de leur inscription sur la Plateforme. Les CGU opposables aux Associations sont celles en vigueur au moment de l’utilisation de la Plateforme, de la participation à une Collecte ou de la participation à un Événement Associatif.

### **ARTICLE 4 – Propriété intellectuelle**

La marque Indigo est déposée à l’INPI au nom d’Indigo sous le numéro 18018176.

Toute utilisation frauduleuse de cette marque sera dénoncée par son titulaire devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. La même protection s’étend à la reproduction non autorisée des dérivés de la marque, de la charte graphique, des logos, des typos et de tous autres éléments attachés à la Plateforme Indigo Associations ou à l’Application Indigo.

Toute représentation ou reproduction de la Plateforme Indigo Associations ou de l’Application Indigo ou de la marque, logo, charte graphique, typos ou des éléments relatifs à la Plateforme Indigo Associations ou à l’Application Indigo est interdite.

La marque Indigo ainsi que tous les éléments constitutifs de la Plateforme Indigo Associations et de l’Application Indigo, qu’ils soient graphiques, organisationnels ou auditifs, sont la propriété exclusive d’Indigo. Les logos et symboles utilisés sur la Plateforme et l’Application Indigo tels que le Digo, le Goodvibes ou encore la charte graphique dans son intégralité ne peuvent en aucun cas être reproduits sans en référer au préalable à Indigo. Toute reproduction de ces éléments, sans autorisation préalable, est susceptible de constituer un acte de contrefaçon.

### **ARTICLE 5 – Modifications des Conditions Générales d’Utilisation**

Indigo est libre de modifier les CGU. L’Association qui continuerait d’utiliser la Plateforme après une modification mineure des CGU n’altérant pas les qualités ni les caractéristiques de son utilisation est réputé avoir accepté les nouvelles CGU.

Indigo informe l’Association de toute modification substantielle des CGU et l’Association sera invitée à accepter les nouvelles CGU.

### **ARTICLE 6 – Accès au contenu de la Plateforme Indigo Associations**

## 6.1 Inscription

La création d'un Compte est considérée comme valable une fois que l'Association a rempli le formulaire d'inscription et accepté les CGU. Les CGU font partie intégrante du formulaire d'inscription. Indigo se réserve le droit de refuser la demande d'inscription d'une Association, sans indication de motif. En créant un Compte, l'Association garantit et confirme :

- qu'elle a la capacité juridique de contracter, d'organiser des événements et de demander des objets ou services ;
- que les informations qu'elle a soumises à Indigo dans le cadre du formulaire d'inscription sont exactes, actuelles et n'induisent pas en erreur ;
- qu'elle est habilitée, **en tant que non professionnel**, à organiser les Événements Associatifs et les Collectes proposés sur l'Application Indigo
- qu'elle ne transférera et ne donnera pas accès à son Compte à un tiers ;
- qu'elle est seule responsable de maintenir la confidentialité de son mot de passe.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être communiquées par l'association lors de son inscription :

- nom de l'Association ;
- email du responsable de l'Association ;
- nom et prénom du responsable de l'Association ;
- numéro de téléphone du responsable de l'Association ;
- numéro Siret de l'Association ;
- domaine d'intervention de l'Association ;
- logo de l'Association.
- pays ;
- ville ;
- adresse.

En outre, l'Association peut renseigner de manière facultative les informations suivantes :

- actions menées par l'Association ;
- description de l'Association
- page Facebook ;
- page Twitter ;
- page Instagram ;
- site Internet.

Après l'inscription de l'Association sur le site, Indigo contacte le responsable de l'Association pour accepter ou non son inscription sur la Plateforme Indigo Associations. Indigo se réserve le droit de refuser une Association, sans indication de motif.

Indigo se réserve le droit de s'opposer à l'inscription d'une Association qui refuserait de se conformer aux CGU.

Si l'Association s'aperçoit que son Compte ou celui d'une autre Association est utilisé frauduleusement, elle s'engage à en alerter immédiatement Indigo.

Les Associations sont libres de supprimer à tout moment leur Compte en envoyant un email à l'adresse suivante : [data@indigo.world](mailto:data@indigo.world).

## 6.2 Exclusion des Associations

Si l'Association venait à manquer aux CGU, Indigo se réserve le droit de faire cesser immédiatement l'activité du Compte de l'Association et de résilier le Compte, sans qu'il soit nécessaire de l'en avertir par avance.

## ARTICLE 7 – Utilisation de la Plateforme Indigo Associations

Par son utilisation de la Plateforme, l'Association accepte les CGU. L'Association ne doit pas utiliser la Plateforme à d'autres fins que celles qui sont prévues par les CGU.

L'utilisation de la Plateforme s'effectue sous le contrôle et la seule responsabilité de l'Association.

### 7.1 Développer des actions caritatives

**Evénements Associatifs.** Ces événements permettent le recrutement et la fidélisation d'Utilisateurs bénévoles. Via la Plateforme Indigo Associations, les Associations peuvent créer et publier sur l'Application Indigo des Evénements Associatifs pour lesquels elles ont besoin de bénévoles. Le recrutement de bénévoles se fait ainsi de manière digitale et instantanée auprès de toute la communauté Indigo. Les Utilisateurs pourront s'engager auprès des Associations de manière ponctuelle ou sur le long terme. Liée à l'Application Indigo, la Plateforme permet aux Associations de gérer l'ensemble de leurs actions : la création d'Evénements Associatifs à l'échelle nationale ou locale, le recrutement de bénévoles et la répartition de leurs tâches, un agenda et une communication avec les équipes concernées.

**Collectes.** Les Associations peuvent faire face à un manque de matériel pour mettre en œuvre leurs missions. La Plateforme permet aux Associations d'organiser des Collectes auprès de la communauté Indigo, via l'Application Indigo, ainsi que de notifier leurs propres membres ou bénévoles du lancement de ces Collectes.

### 7.2 Administrer son Association

**Gérer les différentes antennes de l'Association à partir de son siège.** Les Associations peuvent créer et gérer leurs antennes et leurs Evénements Associatifs à distance. Chaque

antenne peut avoir son propre administrateur ainsi que ses propres équipes et bénévoles. Le siège a accès au suivi des Événements Associatifs des antennes.

**Recruter des bénévoles.** Les Associations peuvent accepter des Utilisateurs qui souhaitent participer à un Événement Associatif ou une Collecte via l'Application Indigo. Un système de notation sur les profils des Utilisateurs permet aux Associations d'évaluer et de filtrer le niveau de fiabilité et d'expérience des Utilisateurs. Les Utilisateurs qui appartiennent déjà à une Association en tant que bénévole peuvent être invités à un Événement Associatif ou à une Collecte en particulier.

**Organiser ses équipes et ses missions.** Un système de communication interne permet aux Associations de communiquer avec leurs propres bénévoles et avec les Utilisateurs bénévoles participant aux Evénements Associatifs et aux Collectes. Ils peuvent également assigner des tâches et des missions spécifiques à leurs membres ainsi qu'à leurs bénévoles.

### 7.3 Publication et recherche d'Événements Associatifs et de Collectes

L'Association peut publier sur l'Application Indigo, via la Plateforme, des Evénements Associatifs ou des Collectes.

L'Utilisateur, lorsqu'il ouvre l'Application Indigo, pourra regarder sur la carte quels sont les Événements Associatifs et les Collectes situés autour de lui. Les Collectes et les Événements Associatifs apparaissent en jaune.

L'Utilisateur peut ensuite effectuer une recherche et utiliser des filtres lui permettant d'affiner sa recherche en indiquant le périmètre géographique au sein duquel la Collecte ou l'Événement Associatif se situe.

La publication de Collectes ou d'Événements Associatifs sur la Plateforme ainsi que la mise en relation des Associations avec les Utilisateurs sont gratuits.

Il est possible pour les Associations d'accéder à l'historique de leurs propositions de Collectes et d'Événements Associatifs sur la Plateforme. Elles sont classées par date de publication ainsi que par activité et précisent si elles ont été conclues ou si elles sont encore en cours.

### 7.4 Participation à des Evénements Associatifs ou à des Collectes

Les Utilisateurs qui souhaitent prendre part à des Collectes ou à des Evénements Associatifs peuvent y répondre directement sur l'Application Indigo.

L'Utilisateur peut contacter l'Association par l'intermédiaire du Chat.

L'Association est libre d'accepter ou de refuser la participation d'un Utilisateur à une Collecte ou à un Événement Associatif.

Les Utilisateurs ayant participé à une Collecte ou à un Événement Associatif créé par une Association sont « récompensés » par l'attribution de GoodVibes.

L'attribution de GoodVibes à l'Utilisateur ne s'effectue qu'après la confirmation par l'Association que ce dernier a bien participé à la Collecte ou à l'Événement Associatif. Les GoodVibes sont alors attribués sur le Compte de l'Utilisateur.

L'accord entre l'Association et l'Utilisateur est irrévocable. Toutefois, en fonction des circonstances, il peut être admis qu'une Collecte ou qu'un Événement Associatif soit finalement annulé. Si pour des raisons objectives, ils n'ont pu être réalisés, l'Association ou l'Utilisateur qui souhaite annuler, selon le cas, doit alors préciser à l'autre partie les raisons qui justifient son annulation. Il n'est techniquement pas possible pour une Association de retirer une Collecte ou un Événement Associatif déjà accepté par un Utilisateur si l'Association l'a auparavant approuvé. Afin de procéder au retrait de la Collecte ou de l'Événement, les Associations et les Utilisateurs peuvent contacter le support à cette adresse : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world).

Indigo se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte d'une Association ou d'un Utilisateur en cas d'annulations répétées de sa part.

## 7.5 Évaluation des Utilisateurs et des Associations

Afin de garantir un suivi des services rendus par les Utilisateurs, les Associations peuvent évaluer la participation des Utilisateurs à leurs Collectes et à leurs Événements Associatifs. De même, afin de garantir un suivi des Événements Associatifs et des Collectes proposés par les Associations, les Utilisateurs peuvent évaluer l'organisation des Associations pour les Collectes et les Événements Associatifs auxquels ils ont participé. La notation se fait sur une échelle de 1 à 5 étoiles. La notation d'un Utilisateur et d'une Association pourront être assorties de commentaires d'appréciation décrivant les caractéristiques et la qualité de la participation à la Collecte ou à l'Événement Associatif.

**Commentaires d'appréciation et profil des Utilisateurs.** Les commentaires d'appréciation peuvent augmenter ou diminuer le GoodVibes de l'Utilisateur. Le profil d'un Utilisateur indique les commentaires d'appréciation laissés par les Associations, ainsi que les notations qui lui ont été attribuées. Les commentaires d'appréciation sont publiés immédiatement et aucun contrôle ou modération n'est exercé par Indigo avant leur publication. Une procédure de signalement des commentaires d'appréciation non conformes aux CGU est toutefois accessible à proximité du commentaire d'appréciation déposé sur le profil d'un Utilisateur ou d'une Association.

## 7.5 Règles relatives aux Collectes et Événements Associatifs



Indigo n'est pas partie dans la relation entre les Associations et les Utilisateurs. Indigo ne transfère en aucun cas la propriété des objets récoltés dans le cadre des Collectes.

## **7.6 Règles de modération**

Les Associations doivent veiller à respecter les obligations légales en vigueur.

Les Associations sont garantes de l'exactitude des informations fournies sur la Plateforme. Toute Association qui constaterait sur la Plateforme des faits constitutifs du délit d'usurpation d'identité se doit d'en informer Indigo.

Toutes les publications de Collectes ou d'Événements Associatifs illégaux sont interdites et notamment celles qui ont pour objet les produits hors du commerce, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (par exemple, armes, drogues, éléments et produits du corps humain, etc.). Ainsi, est proscrite la publication de Collectes ou d'Événements Associatifs pour lesquels l'Association ne détiendrait pas l'intégralité des droits.

Les Associations doivent veiller à disposer de tous les droits nécessaires en vue de la publication de photographies sur leur Compte, sur la publication de Collectes ou d'Événements Associatifs.

D'une manière générale, les Associations s'obligent à respecter l'esprit de la Plateforme, qui est de promouvoir l'entraide et le civisme.

Les Associations s'interdisent de formuler des propos diffamatoires, agressifs, menaçants, discriminatoires, xénophobes, racistes, antisémites ou à caractère pornographique, que ce soit sur leur Compte, lors de la publication de leurs Collectes ou d'Événements Associatifs, ou sur le Chat.

Les Associations s'interdisent également tout usage illégitime d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou par un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique. Il est rappelé que ces faits sont constitutifs d'un délit puni par l'article 433-17 du code pénal d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Toute Association qui méconnaît les stipulations des CGU ou les obligations légales ou réglementaires encourt la fermeture de son Compte de manière définitive.

Indigo est également en droit de poursuivre en justice l'Association qui ferait une utilisation frauduleuse de la Plateforme.

Il est rappelé que chaque Association s'engage à ne disposer que d'un Compte unique. Aucune usurpation d'identité ne peut être tolérée lors de l'inscription sur la Plateforme.

En cas d'usurpation de son identité ou de pertes d'identifiants, l'Association peut communiquer avec les modérateurs à l'adresse mail suivante : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world). Le protocole à suivre lui sera ensuite indiqué par nos équipes.

L'utilisation de la Plateforme est interdite :

- aux personnes physiques ;
- à toutes personnes morales autre qu'une association
- aux Associations suspendues pour avoir précédemment méconnu les CGU d'Indigo et/ou avoir fait l'objet d'une suspension définitive ;
- aux Associations dont le seul but serait professionnel ;
- aux Associations recherchant des services ou objets contraires à la loi, aux règlements, aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux CGU.

Indigo met en place une procédure d'alerte permettant aux Associations de signaler aux modérateurs, les actes contraires aux présentes CGU. A cette fin, tout Utilisateur pourra signaler un abus dans la rubrique « Contact » ou à l'adresse suivante : [abuse@indigo.world](mailto:abuse@indigo.world).

## **ARTICLE 8 – Responsabilités**

### **8.1 Statut de la Plateforme Indigo Associations**

Indigo héberge le contenu des annonces mises en ligne par les Associations et les Utilisateurs (images, textes, descriptions, etc...). La Plateforme est une plateforme électronique mise à la disposition des Associations, permettant de les mettre en relation avec des Utilisateurs. Indigo agit en qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Le rôle d'Indigo est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne. Indigo n'est pas un éditeur de contenu.

### **8.2 Responsabilité des Associations et des Utilisateurs**

Indigo n'exerce aucun contrôle sur la qualité, la licéité ou la sécurité des annonces mises en ligne par les Associations et les Utilisateurs. Indigo n'est pas garante ni de la véracité ni de l'exactitude des annonces mises en ligne. Dans la mesure où Indigo n'intervient pas dans la transaction, elle ne peut en aucun cas garantir qu'une Association et un Utilisateur concluront la transaction prévue.

Indigo ne vérifie pas la véracité des informations fournies par les Associations ou les Utilisateurs et décline toute responsabilité quant à l'inexactitude, l'inadéquation ou l'illicéité desdites informations. Indigo ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des données, informations et/ou du contenu fournis par une Association ou un Utilisateur, accessibles ou non au public, de l'absence de véracité desdites données, informations ou contenu, des erreurs ou omissions qu'ils pourraient comporter, ainsi que des dommages consécutifs à l'utilisation de tout contenu fourni par une Association ou un Utilisateur, affiché ou transmis par courrier électronique ou toutes autres manières, via la Plateforme. Indigo n'a pas

d'obligation générale de surveillance des données et du contenu fournis par les Associations ou les Utilisateurs ni d'obligation de suppression d'un contenu qui ne paraîtrait pas manifestement illicite, nonobstant son signalement. Indigo ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute conséquence qui pourrait survenir au cours ou à l'issue de rencontres ou prises de contact entre les Associations et les Utilisateurs, à la suite de l'utilisation de la Plateforme, de Collectes ou d'Événements Associatifs.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être retenue à aucun titre lors de l'organisation et le déroulement d'une Collecte ou lors de l'organisation et le déroulement d'un Événement Associatif. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Indigo ne pourra être responsable de la défaillance de l'une des parties. Indigo ne peut garantir la conformité des Collectes ou des Événements Associatifs. Indigo ne peut donc être tenue pour responsable de la qualité de la prestation de service rendue ou des biens remis.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être engagée ni recherchée en cas d'accident survenu lors de l'organisation et du déroulement d'une Collecte ou d'un Événement Associatif. Par conséquent, l'utilisation de la Plateforme se fait aux risques et périls de l'Association. Il revient donc à l'Association de prendre les précautions nécessaires et de s'assurer de la fiabilité de son interlocuteur.

Toute Association et tout Utilisateur qui rend un service s'engage à être couvert par une police d'assurance couvrant sa responsabilité en cas de dommages dont elle ou il pourrait être la cause lors de l'organisation et du déroulement d'une Collecte et/ou lors de l'organisation et du déroulement d'un Événement Associatif.

L'Utilisateur offrant à un autre Utilisateur ou à une Association un service incluant le déplacement par véhicule motorisé nécessitant un permis de conduire s'engage à confirmer la détention d'un permis valide adapté au type de véhicule en question. Indigo ne saurait être responsable d'un manquement à cette règle. De plus, l'Utilisateur s'engage également à disposer d'une police d'assurance sur le dit véhicule.

Indigo laisse à l'entière discrétion des Associations et des Utilisateurs le choix du lieu de la réalisation de leurs services ou de leurs Collectes, qu'ils soient liés à un objet matériel où à un service rendu, et du lieu des Événements Associatifs. Les Associations et les Utilisateurs sont seuls responsables de leur rencontre propre et de leurs transactions. Le choix du moment et du lieux du rendez-vous repose entièrement sur leur accord mutuel et tout événement survenant lors de l'Événement Associatif ou de la Collecte, qu'il soit lié à l'environnement extérieur ou à l'une des parties, ne pourrait être de la responsabilité d'Indigo.

### **8.3 Responsabilité d'Indigo**

Indigo pourrait être considérée comme responsable uniquement si elle a été informée qu'une annonce publiée sur l'Application Indigo ne respecte pas les CGU et qu'elle ne l'a pas retirée. Indigo s'efforce de retirer aussi rapidement que possible les annonces ne respectant pas les CGU dans la mesure du possible.

#### **8.4 Accessibilité à la Plateforme Indigo Associations**

Du fait de la nature particulière du réseau internet, l'accès au site peut être interrompu ou restreint à tout moment par une cause étrangère à Indigo. Dans ce cas, la responsabilité d'Indigo ne pourra être recherchée.

La responsabilité d'Indigo ne saurait non plus être engagée en cas d'interruption d'accès à la Plateforme du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation, dès lors que ces interruptions n'excèdent pas les usages en la matière. En outre, Indigo pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès à la Plateforme et au service, notamment en cas de cessation par elle de l'activité en cause, ou en cas de liquidation judiciaire ou amiable de l'entreprise ; dans ces dernières hypothèses, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Indigo n'est pas responsable du contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la Plateforme.

#### **ARTICLE 9 – Loi applicable et juridiction compétente**

Les CGU sont régies par le droit français.

Tout litige relèvera des juridictions françaises compétentes.